

Liberté n'est pas désordre

Lors du Conseil municipal du 28 mai, nous avons été témoins d'un événement regrettable et indigne. M. Héraud, après avoir été maintes fois rappelé à l'ordre par M. le maire, a choisi de perturber délibérément les débats en adoptant un comportement inadmissible. En chantant, en imitant la poule et en se levant de manière provocante en direction du maire, cet élu a franchi toutes les limites du respect et de la décence.

Ces agissements portent atteinte à la dignité de notre institution démocratique et au bon déroulement de nos travaux. Notre Conseil municipal doit être un lieu de débat constructif et respectueux, où chaque voix, y compris celle de l'opposition, peut s'exprimer librement et de manière ordonnée. Cependant, la liberté d'expression ne doit pas être confondue avec le chaos et l'obstruction.

Face à cette situation, le maire n'a eu d'autre choix que de demander l'expulsion de cet élu. Nous le regrettons, mais il en va de notre responsabilité collective de maintenir un environnement de travail respectueux et productif.

Nous appelons chacun à la responsabilité et au respect des règles qui régissent notre assemblée. Il est essentiel que tous les élus, quel que soit leur bord politique, agissent avec le sens de l'honneur et de l'engagement. Nous espérons que de tels incidents ne se reproduiront plus à l'avenir.

Les leçons de liberté ont une certaine saveur : celle de l'absurde ; quand on sait que des colistiers du groupe ID Commune, Jean-François Mourtoux et Laurence Foulet, sont aujourd'hui candidats du Rassemblement national pour les législatives.

La majorité municipale